



REPUBLIQUE FRANCAISE
Département des Alpes-Maritimes
Arrondissement de NICE

COMMUNE DE CLANS
EXTRAIT DU REGISTRE
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An deux mille vingt et le vingt-cinq septembre, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu Habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Roger MARIA, Maire.

Présents : Mesdames CAILLAUD Madeleine, RAPUC Louise, Adjointes,
Messieurs CIAMPOSSIN Max, IPPOLITO Philippe, Adjoint, Mesdames
Messieurs les conseiller(e)s en exercices : AURRAN Robert, BOUZIDI Yasmine,
CATAVITELLO Thierry, FAVARO Marion, JACOB Patrick, LAURENT Marianne,
MURAZZANO Marc, PAPIER Patrick, RALLON Daniel.

Absents excusés : SAMPEDRO Nathalie représentée par JACOB Patrick.

Absents :

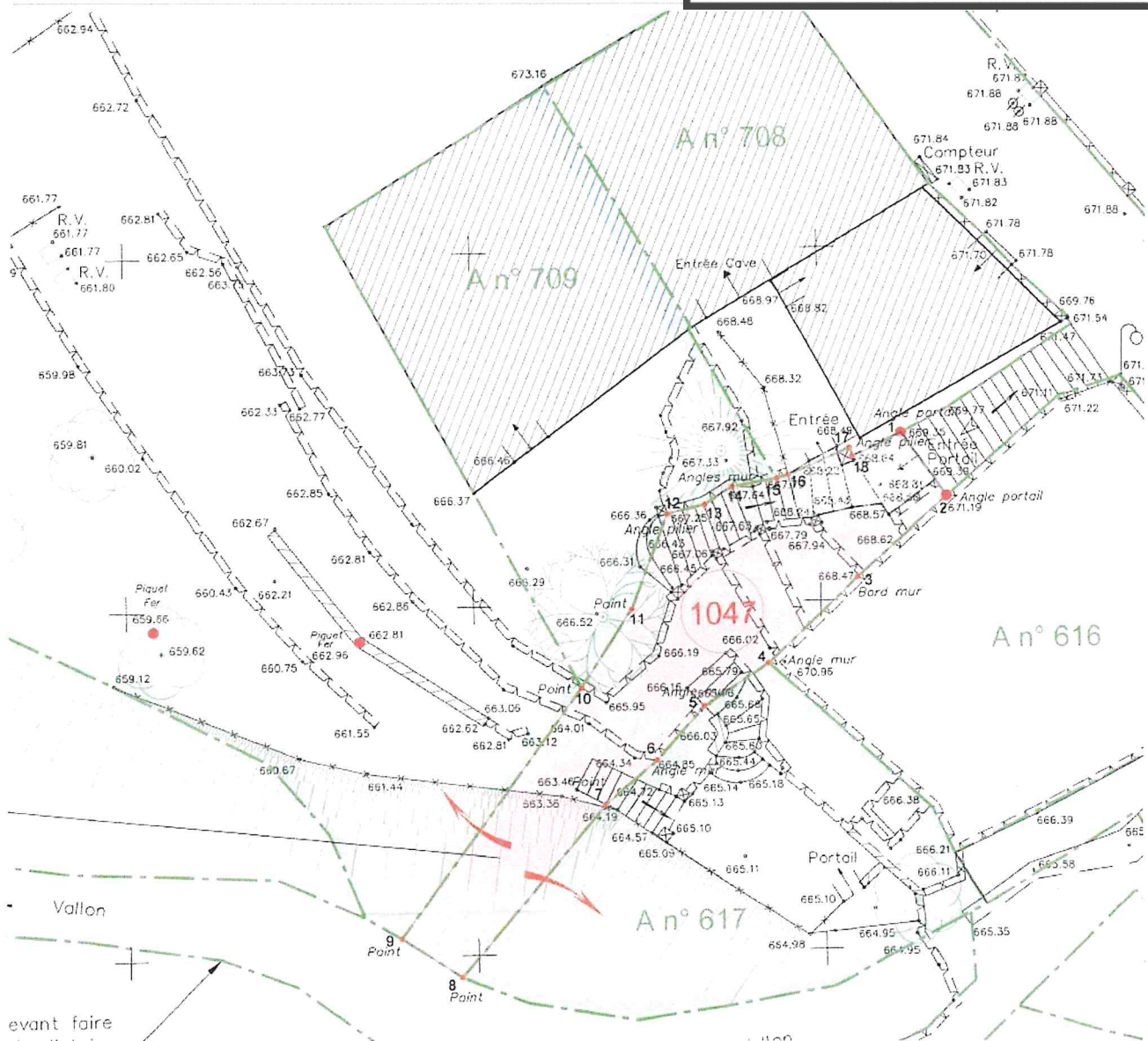
Convocation du : 21 septembre 2020

Nb de membres : 15
Présents : 15
Votants : 14
Pour : 14
Contre :
Abstention :

Délibération n° 2020_33D : Déclassement de la parcelle A 1047 du domaine public

Monsieur le Maire rappelle l'avis favorable donné par le Conseil Municipal lors de l'assemblée qui s'est tenue le 29 novembre 2019 concernant la vente d'une partie du chemin qui n'a plus lieu d'exister et schématisé ci-après.

Il rappelle que M. LOMBART et Mme BOUZIDI détiennent les parcelles cadastrées A 709 et A 617 et, qu'ils souhaitent acquérir une partie de ce chemin pour disposer d'un bien contigu. Un bornage a leurs frais avait été demandé et il a été effectué : la parcelle a détaché est la A 1047 pour une superficie de 63m².



Préalablement à la vente au profit de M. LOMBART Frédéric et de Mme BOUZIDI Yasmina, il y a lieu de prononcer la désaffectation et le déclassement de la parcelle A 1047 du domaine public et de l'intégrer au domaine privé de la Commune.

LE CONSEIL MUNICIPAL, Mme BOUZIDI étant sortie et ne prenant pas part au vote, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré :

- CONSTATE la désaffectation de la parcelle A 1047 n'étant plus utilisée par le public (jardin public n'existe plus, et l'accès au vallon a été modifié)
- PRONONCE le déclassement du domaine public et l'intégrer au domaine privé communal
- ACTE la vente au profit de M. LOMBART et Mme BOUZIDI.

Ainsi fait et délibéré à Clans les, jour, mois et an que dessus.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en préfecture le 29/09/2020
Et publication ou notification du 29/09/2020



Le Maire

Roger MARIA